

Prestige Continental Express SA
Route de Tramelan 21
2610 St-Imier

079 135 36 35
ccbachmann@infomaniak.ch



Conditions générales de vente pour la circulation des voitures salon du Prestige Continental Express

1. Conclusion du contrat

Les demandes seront confirmées par écrit par nos soins. Toutes ententes verbales ne sont pas valables.

2. Prix et TVA

Les indications de prix sont indiquées en CHF (francs suisses) ou € (euros). A tous les prix s'ajoute la TVA en vigueur dans le pays de circulation

3. Acheminements à vide

Les voitures salon circulent depuis le lieu de stationnement de Basel. Les éventuelles acheminements et retours à vide pour et depuis le lieu d'engagement sont à la charge du locataire

4. Catering

Le catering est exclusivement assuré par Prestige Continental Express

5. Conditions de paiement

Les locations des voitures sont à régler à la réservation définitive des véhicules
Délai de paiement : à réception de la facture

6. Conditions d'annulation

Le loueur peut en tout temps modifier ou annuler une circulation définitive. Une annulation doit être motivée par écrit. Dans le cas d'une annulation, les frais suivants seront facturés :

jusqu'à 90 jours avant le début du voyage	20% du montant de la facture
89-60 jours avant le début du voyage	35% du montant de la facture
59-30 jours avant le début du voyage	50% du montant de la facture
29-15 jours avant le début du voyage	65% du montant de la facture
14-08 jours avant le début du voyage	80% du montant de la facture
07-00 jours avant le début du voyage	100% du montant de la facture

7. Modifications / Frais

Une modification de la date du voyage est considérée comme une annulation et une nouvelle réservation. Lors de chaque modification d'une commande de sillon définitive auprès des entreprises ferroviaires, des frais nous sont facturés et ceux-ci seront répercutés au loueur.

8. Droits sur les photos et les films

La prise de vues et le tournage de films des voitures du Prestige Continental Express est autorisée pour des usages privés et non commerciaux ainsi que pour la rédaction de compte-rendu pour les médias. Le client s'assure qu'aucune prise de vues ou de tournage de films à caractère commercial (p.ex. vidéos payantes, ...) ne seront faits durant le voyage sans une autorisation préalable écrite de la part de Prestige Continental Express (propriétaire des véhicules). L'apposition de moyens publicitaires ou des inscriptions sur et dans les véhicules ne seront faites qu'avec l'accord préalable de Prestige Continental Express.